Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130328-2013_A027-DE
Date de télétransmission : 08/04/2013
Date de réception préfecture : 08/04/2013

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MARS 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A027

OBJET : Habitat - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - Octroi d'une subvention exceptionnelle "Rues Grande Pujade, Paul Bert, Ledru Rollin et Place de l'Avenir" à Trets - 27 logements PLAI - SACOGIVA

Le 28 mars 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMIEL Michel – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BORDET André – BOULAN Michel – BOUTILLOT Guy – BOYER Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAVENNE Chantal – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DEVESA Brigitte – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GROSSI Jean-Christophe – GUEZ Daniel – GUINIERI Frédéric – HAMARD-OULMI Nadira – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LARNAUDIE Patricia – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – LOUIT Christian – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MERGER Reine – MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude – MOHAMMEDI Amaria – MONDOLONI Jean-Claude – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – ORCIER Annie – PAOLI Stéphane – PATOT Gérard – PIN Jacky – POITOU Frédéric – PORTE Henri-Michel – QUARANTA Alain – RIVET-JOLIN Catherine – RIVORY Olivia – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BABULEAUD Jean-Pierre suppléé par GRANIER Michel – GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette – MALLET Raymond suppléé par AUBERT Jean-Luc – ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira – BERNARD Christine donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – BONTHOUX Odile donne pouvoir à CHEVALIER Eric – BRAMI Helliot donne pouvoir à GARÇON Jacques – BRUNET Danièle donne pouvoir à MERGER Reine – CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques – DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian – DECARA Yannick donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard – DILLINGER Laurent donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DELOCHE Gérard – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique – GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques – JAUME Emmanuelle donne pouvoir à MAURET Jacques – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JONES Michèle donne pouvoir à LARNAUDIE Patricia – MATAS Henri donne pouvoir à BENNOUR Dahbia – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NELIAS Mireille donne pouvoir à GARCIA Daniel – NICOLAOU Jean-Claude donne pouvoir à CIOT Jean-David – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PIERRON Liliane donne pouvoir à LOUIT Christian – PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick – RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc – TERME Françoise donne pouvoir à BENON Charlotte – TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CATELIN Mireille – DE PERETTI François-Xavier – DEVAUX Pierre – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine – GOURNES Jean-Pascal – LECLERC Jean-François – MEDVEDOWSKY Alexandre – PERRIN Jean-Claude – POTIE François – ROUARD Alain – SANGLINE Bruno – TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Prospective et Aménagement
Direction Stratégie et Cohérence Territoriale
Service Habitat
IB

07_1_02

CONSEIL DU 28 MARS 2013

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Thématique : Habitat

Objet : Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire - Octroi d'une subvention exceptionnelle « Rues Grande Pujade, Paul Bert, Ledru Rollin et Place de l'Avenir » à Trets - 27 logements PLAI – SACOGIVA
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'opération « Rues Grande Pujade, Paul Bert, Ledru Rollin et Place de l'Avenir » a bénéficié des aides classiques de la CPA sur la base d'un plan de financement prévisionnel. En raison de la diminution du montant du prêt accordé par la CDC et de modifications liées aux choix des partenaires financiers, la SACOGIVA revoit sa participation en fonds propres à la hausse et sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de **227 000 €** pour la réalisation de 27 logements PLAI dans le centre ancien de Trets.

Exposé des motifs :

Le Conseil de Communauté a décidé par délibération N° 2012-A032 du 15 mars 2012 l'octroi de subventions au titre du logement social d'un montant total de 641 810 € à la SACOGIVA pour la réalisation de l'opération de 27 logements PLAI, dénommée «Rues Grande Pujade, Paul Bert, Ledru Rollin et Place de l'Avenir » à Trets.

Aujourd'hui, afin de mener ce projet à bien, la SACOGIVA sollicite l'octroi d'une subvention complémentaire à hauteur de **227 000 €.**

En effet, la totalité des financements prévisionnels n'a pas été obtenue :

- d'une part, le montant du prêt accordé par la CDC est inférieur de **888 757 €,**
- et d'autre part, **226 077 €** de subventions n'ont pas été confirmés,

soit **1 114 834 €** manquants par rapport au plan de financement prévisionnel présenté en 2011.

En conséquence, afin d'atteindre l'équilibre d'opération, le coût de l'opération a dû être revu à la baisse et des financements complémentaires sont recherchés.

Pour mémoire, le prix de revient prévisionnel en 2011 s'élevait à 4 860 773 €.En 2013, après des économies recherchées dans les coûts de travaux et les honoraires, le prix de revient prévisionnel est fixé à 4 673 000 €, soit 187 773 € de moins.

Afin de combler une partie du déficit, la SACOGIVA a décidé d'augmenter ses fonds propres de 550 061 €, passant ainsi de 250 000 à 800 061 €.

Le financement manquant, soit 377 000, € est recherché auprès de la Ville de Trets et de la CPA. La Ville de Trets propose d'octroyer la somme de 150 000 €, correspondant à son prélèvement annuel au titre de l'article 55 de la loi SRU. Une subvention complémentaire d'un montant de 227 000 € est donc sollicitée auprès de la CPA à titre exceptionnel.

Plan de financement prévisionnel actualisé:

Prêts PLAI	1 563 721 €
Subvention Etat PLAI	418 500 €
CPA Acquisition-amélioration	500 850 €
CPA surcoût foncier	140 960 €
CPA subvention complémentaire	227 000 €
Ville de Trets	150 000 €
Conseil Général	390 000 €
Conseil Régional	184 908 €
Subvention RHI reversée par la SEMEPA	297 000 €
Fonds propres	800 061 €
TOTAL	**4 673 000 €**

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de logts	Coût de l'opération	Type de subv	Montant
TRETS	SACOGIVA	Grande Pujade Ledru Rollin Paul Bert Pl. de l'Avenir	13530 TRETS	27	4 673 000 €	Subvention complémentaire	**227 000 €**
Total subventions							**227 000 €**

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération N° 2012-A032 du Conseil communautaire du 15 mars 2012, approuvant l'octroi d'une subvention de 641 810 € à SACOGIVA pour la réalisation de 27 logements PLAI,
VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 21 février 2013;
VU l'avis du Bureau communautaire du 7 mars 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide complémentaire d'un montant maximum de **227 000€** à SACOGIVA ;
- **APPROUVER** les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention ;
- **DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale.

communauté du
PAYS D'AIX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT

Direction Stratégie et Cohérence Territoriale
Service Habitat

CONVENTION

entre

la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
et
SACOGIVA

Opération «Rues Grande Pujade, Ledru Rollin, Paul Bert et Place de l'Avenir »
Située à Trets

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération de réhabilitation des Rues Grande Pujade, Ledru Rollin, Paul Bert et Place de l'Avenir, réalisée par SACOGIVA, au titre des aides au logement locatif social.

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA), représentée par le Vice Président Délégué, Monsieur Jean-Claude FERAUD, agissant en exécution de la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 mars 2013 d'une part,

ET

SACOGIVA., représentée par son Directeur Général, Monsieur Hervé GHIO, agissant en exécution de la délibération du Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2006 d'autre part,

Préambule

Afin de faciliter la production de logements sociaux sur son territoire, la Communauté du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Principes d'éco-conditionnalité des aides : délibération N° 2008-A147 du 12 décembre 2008
- Construction neuve : aide forfaitaire au logement : délibération N° 2009-A058 du 15 mai 2009
- Acquisition-amélioration : délibération N° 2009-A056 du 15 mai 2009
- Aide à la réhabilitation : délibération n°2009-A055 du 15 mai 2009
- Prise en charge de la part Etat du surcoût foncier dans le cadre de la délégation des aides à la pierre : délibération N° 2007-A247 du 20 juin 2007

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération de réhabilitation des Rues Grande Pujade, Ledru Rollin, Paul Bert et Place de l'Avenir, réalisée par SACOGIVA, au titre des aides au logement social pour la réalisation de 27 logements sociaux de type PLAI à Trets.

Article 2 – Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n° du 28 mars 2013, la Communauté du Pays d'Aix a attribué une aide d'un montant de **227 000 €.** Cette aide correspond à une subvention complémentaire exceptionnelle.

Article 3 – Caractère de l'aide

L'aide sus-mentionnée n'est pas actualisable.

Si le montant de l'opération varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Article 4 – Modalités de versement

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Il ne sera pas versé d'acompte. La subvention sera versée en une seule fois, au solde de l'opération, sur production du prix de revient et du plan de financement définitifs, accompagnés du décompte définitif certifié par le Directeur Général et le Directeur Financier (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

Fait en deux exemplaires originaux
à Aix-en-Provence, le

Pour SACOGIVA

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Le Directeur Général
Hervé GHIO

Le Vice Président Délégué
Jean-Claude FERAUD

Conformément à la délibération N° du Conseil Communautaire du 28 mars 2013

2013_A027

OBJET : Habitat - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - Octroi d'une subvention exceptionnelle "Rues Grande Pujade, Paul Bert, Ledru Rollin et Place de l'Avenir" à Trets - 27 logements PLAI - SACOGIVA

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	132
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	132
Majorité absolue	67
Pour	132
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

04 AVR. 2013